

Conseil de la Ville

**Règlement RV-2002-00-47 décrétant
l'ouverture de la rue des Ursulines**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Ouverture de rue**

Le Conseil ordonne l'ouverture de la rue des Ursulines sur les lots 2 223 176, 2 223 320, 2 331 853 du cadastre du Québec, tel que montré au plan joint au présent règlement sous l'annexe «A» pour en faire partie intégrante.

Adopté le 23 septembre 2002

(signé) Jean Garon

(signé) Danielle Bilodeau

Jean Garon, maire

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 28 SEPTEMBRE 2002